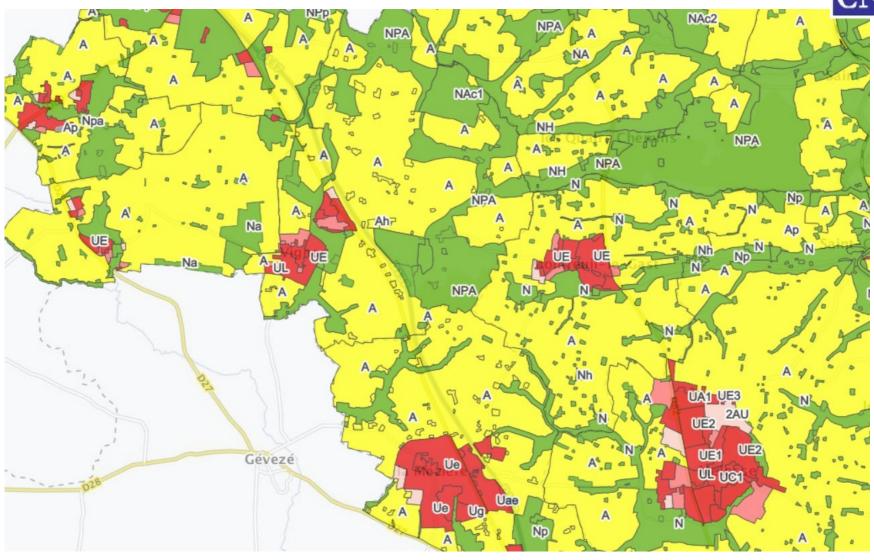


GT CNIG DDU





Ordre du jour

- Revue du précédent compte-rendu, infos diverses
- Actus et besoins métier (E. Alleman)
- Retex sur la mise en place de la RPCU à Rennes Métropole (M. Basles)
- Point d'avancement du SG6 Struct. Règlement Urbanisme (A. Lenain)
- Point d'avancement du SG5 Symbolisation (N. Kulpinski, L. Lemaire)
- Maintenance évolutive des géostandards (A. Gallais)
- Points divers

Maintenance évolutive des géostandards PLU/CC

Evolutions PLU/CC

Suivi des évolutions des géostandards CNIG PLU / CC

Date	Standard	Version N-1	Version	Page CC	Page PLU	nature	Evolution	
20/06/22	PLU	v2017d	v2022-06		p32 §3.3	amélioration	ajout PRES 18-12à14 (OAP renaturation, protect. franges urb & rurales, recul du trait de côte)	
10/06/22	PLU & CC	v2017d	v2022-06		P20 §3.2	correction	Le remplissage de l'attribut NOMPROC est obligatoire pour faciliter le suivi histo. Des DU	
07/06/22	PLU & CC	v2017d	v2022-06	p25 §3.3	p35 §3.3	amélioration	Ajout INFO 42-00 clôture déclarations préalable	
31/05/22	PLU	v2017d	v2022-06		p22 §3.2	amélioration	intégration des attributs DESTOUI, DESTCDT, DESTNON dans la table ZONE_URBA	
31/05/22	PLU & CC	v2017d	v2022-06		§3.2	amélioration	intégration de l'attribut SYMBOLE dans ZONE_URBA, PRESCRIPTION, INFORMATION	
07/03/22	PLU	v2017d	v2022-06	P23 §3.1	p23 §3.2	amélioration	ajout de l'attribut NATURE sur les tables de prescriptions	
07/03/22	PLU	v2017d	v2022-06		p22 §3.2	amélioration	réintégration de l'attribut FORMDOMI dans la table ZONE_URBA	
23/11/21	PLU	v2017d	v2022-06		p29 §3.3	amélioration	PRESC 18-05 fait référence au L151-7 1° (le 1° a été précisé)	
14/09/21	PLU & CC	v2017d	v2022-06	p25 §3.3	p35 §3.3	amélioration	ajout INFO 41-00 Bande de recul le long des axes à grande circulation	
18/08/21	PLU	v2017d	v2022-06	p26 §3.3	p27 §3.3	amélioration	Précisions apportées dans < Procedure Urba Type > sur les codes MJ, MS, RA, RS	
	17/02/2021 - DIFFUSION DU STANDARD CNIG PLU/CC v2017d							

v2022-06 juin 2022

- Ajout de codifications de périmètres d'informations 41-00 et 42-00
- Ajout de l'attribut NATURE sur les tables prescriptions
- <u>- Ajout de l'attribut SYMBOLE permettant une symbolisation alternative à la symbolisation standard</u>
- Réintégration de l'attribut FORMDOMI (anciennement DESTDOMI) dans la table
 ZONE URBA
- Ajouts des attributs DESTOUI, DESTCDT, DESTNON dans la table ZONE URBA
- Le remplissage de l'attribut NOMPROC devient obligatoire
- Ajout de codifications de Prescriptions 18-12 à 18-14

Nouveaux codes PRESC et INFO

	<u>18</u>	<u>12</u>	OAP secteurs de renaturation	L. 151-7 I 4°	
	<u>18</u>	<u>13</u>	OAP relatives à la protection des franges urbaines et rurales	L.151-7 I 7°	
	<u>18</u>	<u>14</u>	OAP recul du trait de côte	L.151-7 III	
i H			•		-

41	<u>00</u>	Bande de recul le long des axes à grande circulation	L111-6 code de l'urbanisme	Pas de référence pour l'annexion
42	<u>00</u>	Secteur dans lequel l'édification d'une clôture doit être précédée d'une déclaration préalable	L151-19 code de l'urbanisme	R. 421-12

Table ZONE_URBA

Nom de la tab	ole: <insee ou="" siren="">_ZONE_URBA_<dat< th=""><th colspan="2">Géométrie : surfacique</th></dat<></insee>	Géométrie : surfacique					
Table contenant les zonages du document d'urbanisme							
Attribut	Définition	Occurrences		Type	Contraintes sur l'attribut		
LIB_IDZONE	Identifiant d'objet (cf §5.2) Ex : 44712_PLU_20041103_ZO112		C40	Attribut optionnel Valeur vide interdite			
LIBELLE	Nom court de la zone tel qu'il apparaît sur le	plan de zonage (ex	: Uc)	C12	Valeur vide interdite		
LIBELONG	Nom complet littéral de la zone tel qu'il appar (ex : 2AUci : zone de la plaine verte)	raît dans le chapitre	du règlement écrit.	C254	Valeur vide autorisée		
TYPEZONE	Type de la zone classé dans une nomenclatu	ıre simplifiée.	Énumération ZoneUrbaType	C3	Valeur vide interdite		
FORMDOMI	Forme d'aménagement dominante souhaitée de répondre aux besoins de réhabilitation, re d'aménagement. Par exemple, une zone de t forme urbaine dominante différer suivant qu'e préférentiellement tel type d'habitat ou d'équi	structuration ou type U peut voir sa elle accueille pement.	<u>Énumération</u> <u>FormdomiType</u>	<u>C4</u>	<u>Valeur vide autorisée</u>		
	Cet attribut est à renseigner en procédant à u la zone, ou des dispositions générales du règ Toutes les zones de même libellé (Ex : Uc) o dominante correspondant aux indications por	forme urbaine lent					
DESTOUL	destinations et sous-destinations autorisées,			<u>120</u>	Valeur vide autorisée		
DESTCDT	conditionnées, interdites dans une zone en			ᆗ			
DESTNON	application des articles R151-27 et R151-28 du code de l'urbanisme						
NOMFIC	du code de l'urbanisme DESTNON : 33-35-36-37-44-45-53-54 Nom du fichier contenant le texte du règlement de la zone			C80	cf conv. de nommage §4.3 valeur vide interdite		
URLFIC	Lien d'accès au fichier contenant le texte du règlement intégral indexé	règlement de la zon	e ou à défaut du	C254	Hyperlien valeur vide autorisée		
IDURBA	Identifiant du document d'urbanisme (cf. table			C30	Valeur vide interdite		
DATVALID	ont fait part du besoin de conserver la date d'apparition ou de dernière modification des zones urba. La date de la dernière validation de la zone correspond à celle du dernier changement apporté à la zone ou à son règlement.	date de validation e au sein d'un PLU a février 2012, cela s pas été impactée p PLU depuis le 6 ma b) Si pour une zone OAP sont modifiée modifier sa date de	ignifie qu'elle n'a ar les évolutions du ai 2007. e AU seules les s, il y a lieu de validation.		Antérieure ou égale à DATAPPRO Valeur vide autorisée, sauf dans le cas d'une révision totale où toutes les dates de validation sont réinitialisées à la date d'approbation du nouveau document.		
SYMBOLE	Symbolisation alternative, le cas échéant. Elle fait référence au registre des symboles.	ZONE_ <typezone> cf. § Attribut SYMB</typezone>		<u>C20</u>	Valeur vide autorisée		

Attribut FORMDOMI

Type é	Type énuméré : <formdomitype></formdomitype>							
Définit	Forme d'aménagement dominante souhaitée pour la zone d'urbanisme							
Code	Libellé							
0000	sans objet ou non encore définie dans le règlement							
0100	habitat	Type d'habitat non défini.						
0101	habitat centre-ville	<u>Petites parcelles étroites – bâti implanté en mitoyen et à l'alignement</u> <u>Rues sinueuses et non structurées.</u>						
0102	habitat centre-villageois	Tissus compact souvent en promontoirePetites parcelles étroites – bâti implanté en mitoyen et à l'alignement. Rues sinueuses et non structurées.						
0103	habitat faubourg	Tissus compact et dense en extension du centre ancien (ou village rue ?). Petites parcelles étroites (400 m²) en forme parallélogramme – bâti implanté en mitoyen et à l'alignement.						
0104	habitat hameau	Regroupement ancien de quelques bâtiments autour d'un édifice (bastide, ferme, château). Parcelles plutôt grandes mais variable selon le contexte – bâti implanté en retrait des limites séparatives. Rues sinueuses et étroites.						
<u>0105</u>	habitat collectif	(R+3 et plus). Bâti discontinu, déconnecté des espaces urbains voisins. Taille des parcelles variables avec une prédominance de grandes parcelles de plus de 1 000 m² – voies de desserte larges – bâti en retrait par rapport aux limites parcellaires.						
<u>0106</u>	habitat petits collectifs	(R+2 max)Bâti discontinu, déconnecté des espaces urbains voisinsTaille des parcelles variables avec une prédominance de grandes parcelles de plus de 1 000 m² – voies de desserte larges – bâti en retrait par rapport aux limites parcellaires.						
<u>0107</u>	habitat pavillonnaire dense	Tissus résidentiel discontinu, dense, organisé et présentant une certaine homogénéité. Petites parcelles (350 m²) en forme homogène — bâti implanté en retrait des limites parcellaires.						
0108	habitat pavillonnaire peu dense	Tissus discontinu, non organisé et hétérogène. Bâti implanté de manière aléatoire — plutôt grandes parcelles (400 à 1 000 m² environ) - bâti implanté en retrait des limites parcellaires.						
0109	habitat maitrisé	Bâti isolé au milieu d'un espace naturel, agricole ou forestier Parcelles de forme variable avec prédominance pour les grandes de plus de 1 000 m² - bâti implanté en retrait des limites parcellaires.						
0200	<u>activité</u>	<u>Type d'activité non défini.</u>						
<u>0201</u>	activité industrielle / logistique / commerciale	Zone regroupant des entreprises, usines, entrepôts, surfaces commerciales visibles et en dehors des zones urbanisées.						
0202	activité commerces	Espace regroupant des commerces de proximité. Parcelles de taille et forme variables.						
<u>0203</u>	activité bureaux	Ensembles d'immeubles de bureaux privatisés abritant des entreprises et activités tertiaires Parcelles de taille et de formes variables – surface de parkings importante mais espaces verts présents.						
0300	mixte habitat / activité	Valeur réservée aux zones AU dont la destination n'est pas encore arrêtée.						
0400	<u>loisirs et tourisme</u>	Type de loisir et de tourisme non défini.						
0401	<u>loisir parc et jardin</u>	Parcs et jardins en milieu urbain						
<u>0402</u>	loisir parc d'attraction	Parcs d'attraction						
0403	loisir balnéaire et nautique	Plages, port de plaisance						

GT CNIG DDU n°2022-3 du 23

Attributs DESTOUI, DESTCDT, DESTNON

Type énuméré : <destinationtype> Définition : Destinations et sous-destinations d'une zone d'urbanisme</destinationtype>					
Code					
<u>10</u>	Exploitation agricole et forestière				
<u>11</u>		exploitation agricole			
<u>12</u>		<u>exploitation forestière</u>			
<u>20</u>	<u>Habitation</u>				
<u>21</u>		<u>logement</u>			
<u>22</u>		<u>hébergement</u>			
<u>30</u>	Commerce et activités de service				
<u>31</u>		artisanat et commerce de détail			
<u>32</u>		restauration			
<u>33</u>		commerce de gros			
<u>34</u>		activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle			
<u>35</u>		<u>cinéma</u>			
<u>36</u>		<u>hôtels</u>			
<u>37</u>		autres hébergements touristiques			
<u>40</u>					
<u>41</u>		locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés			
<u>42</u>		locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés			
<u>43</u>		établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale			
44		salles d'art et de spectacles			
45		équipements sportifs			
<u>46</u>		autres équipements recevant du public			
<u>50</u>	Autres activités des secteurs seco	ndaire ou tertiaire			
<u>51</u>		<u>industrie</u>			
52		<u>entrepôt</u>			
<u>53</u>		<u>bureau</u>			
54		centre de congrès et d'exposition			
99	Autres activités, usages et affecta	tions des sols. Il est recommandé de consulter le règlement littéral.			

Attribut SYMBOLE

SYMBOLE	Symbolisation alternative, le cas échéant.	ZONE_ <typezone>_NNN</typezone>	C20	Valeur vide autorisée
	Elle fait référence au registre des symboles.	cf. § Attribut SYMBOLE		

Attribut SYMBOLE Cet attribut porte, le cas échéant, une valeur de symbolisation alternative à la symbolisation par défaut. Pour être applicable, cette symbolisation doit avoir été préalablement référencée dans le registre des symboles des documents d'urbanisme maintenu par le CNIG.

Le format de la valeur à renseigner est fonction de la classe d'objet :

- ZONE <typezone > NNN (ex : ZONE AUs 002)
- PSC-<S/L/P> <typepsc>-<stypepsc> NNN (ex : PSC-L 15-01 004)
- INF-<S/L/P> <typeinf>-<stypeinf> NNN (ex : INF-S 17-00 003)

Le suffixe NNN (ex : 004) correspond au numéro de symbole dans le registre pour la classe et le type considérés.

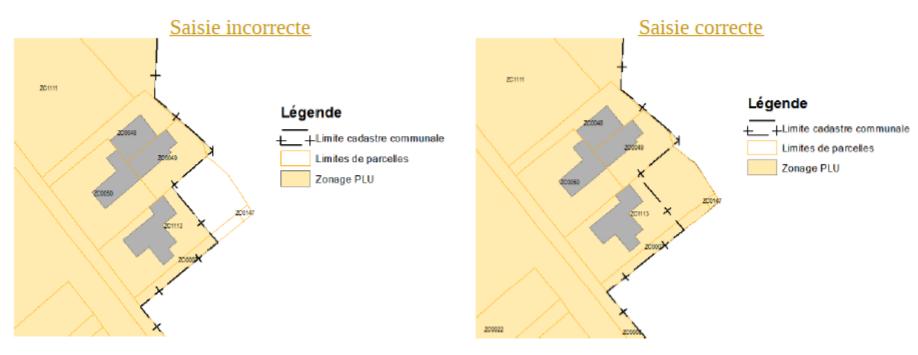
La valeur conventionnelle 001 correspond à la symbolisation par défaut.

A défaut de valeur (lorsque l'attribut SYMBOLE est vide), ou à défaut de valeur préalablement référencée dans le registre, la symbolisation par défaut s'applique.

La valeur conventionnelle 000 permet d'indiquer que l'objet ne doit pas être symbolisé. Quoique non symbolisé l'objet reste interrogeable.

Consignes de saisie

La limite cadastrale communale constitue la référence des limites du document d'urbanisme. Lorsque cette limite n'est pas cohérente avec les limites de parcelles, la géométrie des parcelles cadastrales est prise en compte.



Consignes d'implémentation informatique

textuelles

Informations Dans le lot de données, les pièces écrites sont <u>transmises</u> au format pdf. (Elles devront également être fournies au maître d'ouvrage en format éditable cf. §5.1.6 Livraison des documents dématérialisés).

> Afin d'optimiser le volume informatique, d'améliorer les vitesses de transfert lors des téléversements et téléchargement du document d'urbanisme et de faciliter la lecture et l'exploitation des documents, les pièces écrites sont produites **par export au format pdf** de fichiers édités dans un logiciel de traitement de texte dans un volume informatique de préférence limité à 5 Mo.

Seuls les anciens documents papier sans fichier source éditable peuvent être scannés au format pdf. On limite alors leur volume en adoptant une résolution de scannage correspondant à la lecture à l'écran : 72 voire 100 dpi.

Cahier des charges

Article 6 : livraison des documents dématérialisés

Livraisons

<u>Il est recommandé de prévoir au minimum deux livraisons des documents</u> <u>dématérialisés au maître d'ouvrage :</u>

- une livraison intermédiaire avant l'arrêt du document d'urbanisme ;
- <u>une livraison finale avant l'approbation du document d'urbanisme.</u>

Produits attendus

Le prestataire livrera les données au maître d'ouvrage dans les délais fixés par les clauses administratives.

- les fichiers au format [format standard d'échange à préciser à l'exclusion du DXF] dont les contenus seront structurés conformément aux prescriptions nationales du CNIG;
- une édition des documents graphiques du PLU;
- les fichiers de pièces écrites, spécifiés à l'article 2, dans un format bureautique éditable (.doc, .odt, etc.) et au format PDF obtenu par export PDF du document éditable, mais en aucun cas par scannage de document papier;
- la liste des anomalies constatées et les problèmes rencontrés ;
- le rapport qualité;
- le(s) fichier(s) de métadonnées accompagnant les lots de données.

L'ensemble des fichiers sera fourni sur support numérique stable compatible avec le matériel informatique du maître d'ouvrage.



Merci de votre participation

Arnauld GALLAIS

+33 (0)2 40 12 84 76 arnauld.gallais@cerema.fr